

Déclaration de politique RSE International

La responsabilité sociale des entreprises internationale (RSEI) consiste à faire des affaires en mettant l'accent sur «les personnes, la planète, la prospérité» et le «partenariat», c'est-à-dire avec un accent sur l'humain, l'environnement et la société, mais sans perdre de vue la motivation du profit. En fait, par un entrepreneuriat socialement responsable, vous, en tant qu'entreprise, êtes mieux préparée pour l'avenir et vous contribuez vous-même de manière innovante à un secteur durable.

Le groupe Brachot l'a bien compris. C'est ainsi qu'elle a commencé il y a quelques années avec la recherche d'une pierre naturelle durable. Cet engagement a grandi d'année en année et nous voulons le retrouver dans toutes les facettes de l'entreprise. Ce n'est pas toujours facile et c'est un processus d'essais et d'erreurs. Néanmoins, nous sommes fiers de là où nous en sommes aujourd'hui. Le groupe Brachot est donc membre de l'alliance TruStone depuis sa création. Cette convention attend des entreprises qu'elles fassent des efforts en matière de responsabilité sociale des entreprises internationale et de gestion durable de la chaîne. Le cadre de tout cela sont les directives et les principes généraux des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), les directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (directives de l'OCDE) et les Conventions fondamentales du travail de l'OIT. Le groupe Brachot s'est donc engagé à respecter l'UNGP, les directives de l'OCDE et les principales conventions du travail de l'OIT.

Dans le cadre de la convention de TruStone, le Groupe Brachot souhaite mener une due diligence approfondie des «droits de l'homme» et, à terme, cartographier également l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement jusqu'aux carrières y compris. Suite à la due diligence, un plan d'actions sera élaboré pour remédier aux risques identifiés. Ce plan d'action comprendra également une hiérarchisation des risques. Cette hiérarchisation se fera en concertation avec les fournisseurs locaux. L'efficacité des mesures prises sera examinée au moins une fois par an. Sur cette base, le plan d'action sera ajusté si nécessaire.

Les défis à relever pour mener des activités commerciales à l'international de manière responsables sont multiples, mais avec la bonne attitude, nous pensons que le groupe Brachot peut contribuer à rendre le secteur de la pierre naturelle plus durable. Le développement durable ne s'applique pas seulement à nous en tant qu'entreprise, mais aussi aux nombreux pays dans lesquels nous opérons. Il est donc logique que nous accordions l'attention nécessaire aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Gouvernance responsable : guidés par nos valeurs, nous nous efforçons d'obtenir un rendement optimal sans porter préjudice aux autres parties prenantes. La responsabilité, l'objectivité dans la prise des décisions et la transparence sont donc les valeurs fondamentales qui régissent la gouvernance du groupe Brachot. Nous demandons également à nos fournisseurs de respecter ces valeurs.

Conditions de travail et travail décent : le groupe Brachot accorde une grande importance au travail décent. Nous considérons donc comme une obligation fondamentale de respecter les huit conventions fondamentales du travail de l'OIT¹. Nous nous engageons ainsi à respecter le droit à la liberté d'organisation, le droit à la négociation collective, le droit de ne pas être soumis au travail forcé, au travail des enfants ou à la discrimination. En tant qu'entreprise internationale opérant dans des pays à risque, nous estimons également important d'attirer l'attention de nos fournisseurs sur les

¹ Spécifiquement les conventions 87, 98, 29, 105, 138, 182, 100 et 111.

conventions de l'OIT relatives aux heures de travail, au salaire minimum vital et à la santé et la sécurité des travailleurs. Cela se fait par la signature d'un code de conduite. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces conventions.

Si l'un de nos fournisseurs ne respecte pas les conventions susmentionnées, les travailleurs peuvent le signaler via un mécanisme de plainte. Ce mécanisme de plainte fait partie de la convention TruStone et permet aux employés de dénoncer facilement les pratiques abusives. Les plaintes éventuelles nous sont transmises par l'intermédiaire d'une organisation locale et du secrétariat de la convention. Les plaintes peuvent également être signalées à tout moment via le point de contact central: trustone-complaints@internationalrbc.org.

Ces plaintes sont traitées de manière formelle par notre service juridique, en concertation avec le responsable des achats. Nous pouvons alors rechercher la meilleure solution possible en dialoguant avec le fournisseur et l'employé concernés.

Droits de l'homme : le groupe Brachot s'engage à respecter les droits de l'homme dans toutes ses activités. Lorsque nous parlons de droits de l'homme, nous faisons référence aux droits décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies en 1948. Nous considérons ces droits comme un tout indivisible.

Des pratiques commerciales équitables : laisser place à une concurrence équitable est essentiel pour parvenir à un marché innovant et optimal. Le groupe Brachot ne s'adonne donc pas à des pratiques anticoncurrentielles. Nous nous efforçons de travailler avec des prix corrects, où chaque maillon de notre chaîne d'approvisionnement reçoit une rémunération correcte et qui nous permettent d'être compétitifs sur le marché européen. Le dialogue, la transparence et le respect sont au cœur de nos relations avec nos fournisseurs. Nous oeuvrons ainsi à une plus grande équité dans le commerce international. En payant un prix équitable et en engageant un dialogue participatif avec nos fournisseurs, nous contribuons à l'innovation, à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie de toutes les entreprises du secteur de la pierre naturelle.

Questions relatives aux consommateurs : être une entreprise responsable ne signifie pas seulement assumer ses responsabilités en matière de production, mais aussi envers ses clients. Le marketing transparent et honnête est donc au cœur des préoccupations du groupe Brachot. Nous informons nos clients de manière honnête sur toutes les caractéristiques importantes de nos produits. Cela concerne à la fois la composition du produit, sa disponibilité, mais aussi les risques.

L'environnement, matières premières, énergie et émissions : le groupe Brachot reconnaît que le secteur des pierres naturelles doit encore relever de nombreux défis en matière d'environnement et de climat. En tant qu'entreprise, nous ne voulons pas ignorer ces défis, mais nous sommes conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. La biodiversité, les émissions de CO2, l'énergie, l'air, l'eau et le transport sont quelques des thèmes importants sur lesquels nous travaillons en interne. Cependant, la contribution de nos fournisseurs à la résolution de ces problèmes est très importante. Nous nous engageons donc à réfléchir avec nos fournisseurs afin de réduire au minimum l'impact de la chaîne de production de la pierre naturelle sur le climat et l'environnement.

Implication dans la communauté : en tant qu'entreprise, vous n'opérez pas en vase clos. Avec ses multiples sites dans différents pays, le groupe Brachot a donc un impact sur son environnement immédiat. Nous nous efforçons donc d'entretenir les meilleures relations possibles avec les voisins directs de tous nos sites.

En tant qu'entreprise internationale, nous faisons également partie de différentes communautés. C'est en Belgique que cet engagement est le plus fort, mais nous travaillons également au sein d'une certaine société dans les autres pays où nous sommes actifs. Respecter chacune de ces communautés et essayer de les renforcer sont les principes fondamentaux de Brachot.

Il est clair que le groupe Brachot ne se considère pas comme une entreprise isolée. Nous influençons et sommes influencés par de nombreux groupes et individus. Les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs, mais aussi le voisinage, les pouvoirs publics et les ONG sont des parties prenantes avec lesquelles nous interagissons en tant qu'entreprise. La concertation et le dialogue avec chacune de ces parties prenantes sont essentiels pour parvenir à une politique durable.

Innovation : le groupe Brachot est devenu l'un des principaux acteurs du marché européen de la pierre naturelle. Nous n'avons pu y parvenir grâce à notre ouverture à l'innovation et à notre capacité à anticiper constamment. A l'avenir nous souhaitons continuer à jouer ce rôle d'entreprise innovante.